

TESTAMENT

Je soussigné, André DELORME, Baron de Monsols, sain de corps et d'esprit, déclare ce qui suit pour mes dernières volontés :

- la totalité de mes avoirs mobiliers, immobiliers, financiers et nobiliaires sont légués au Dauphin de France ;*
- par dérogation au précédent, je lègue à mon neveu le Manoir du Col de Crie.*

Fait à Monsols, le 9 juin 1993, pour valoir ce que de droit.

André DELORME